

Situation économique évoquée au CSE de juillet

Compte tenu de la cotation en Bourse, le CSE, comme tous les ans, n'a pas de données chiffrées à nous indiquer, la primeur étant au marché.

Résultats : en phase avec ce que **S3i** indiquait. Baisse du cours de l'action : ouverture à 195,60 € avec un point bas à 187,5€. FreeCashFlow à surveiller, nonobstant une cible à 262€.

Effectifs stables, baisse de l'intercontrat et hausse de la sous-traitance.

Niveau business : quelques beaux contrats et un grand nombre des affaires en cycle court.

Thèmes abordés lors du CSE

- Point sur l'emploi, les VAE, les entretiens d'évolution, les formations obligatoires, les mobilités géographiques et leurs impacts sur le salaire, mais aussi un focus sur les POEI.
- Régularisation des cotisations sociales 2024/2025 des heures d'astreintes non défiscalisées depuis juin 2024.
- Point Santé Sécurité et Conditions de Travail (droit à la déconnexion, suivi des préconisations de la médecine du travail, problème pour la prise de congés, impact de l'IA dans les outils d'entreprise, ...)
- Politique sociale avec déclenchement d'une expertise votée à l'unanimité des élus.
- Restitutions : Commission Logement et CSE Central.
- Point sur les ASC et sur la trésorerie (fonctionnement et activités sociales).
- Point sur la loi DDADUE et des actions que l'entreprise doit mettre en place pour être conforme.
- Vote pour la validation d'une rupture conventionnelle d'un salarié protégé : comme nous le supposions, ce salarié protégé n'étant pas « copain » des autres élus CGT, AVENIR, ... n'a pas reçu l'unanimité des votes : des élus CGT et AVENIR se sont ou abstenus, ou ont refusé de voter la RC. Dommage que le vote soit à géométrie variable quand on est élu au CSE ou salarié protégé.

S3i dénonce ces votes différenciés !



Mais ou est passé le DGI d'un élu du CSE ?

Nous, élus **S3i**, sommes scandalisés par la « légèreté » dans l'information et le traitement d'un DGI (d'un élu du CSE). Nous demandons que ce point soit traité de la même façon que tous les autres, ni plus, ni moins et que toute la lumière soit faite sans conflit d'intérêts et en totale transparence.

L'information Mensuelle des élu(e)s au CSE I2S du Syndicat Autonome et Indépendant S3i



<http://www.s3i.fr>



Nous nous étonnons de la stratégie de certains syndicats. La « valse » des Représentants Syndicaux nuit à la compétence, aux actions, à la formation

de ces RS qui ne sont que la voix du syndicat et ne devraient pas évoquer que des problèmes personnels ou liés à leur seul site.

C'est un poste normalement pérenne qui ne devrait pas valser de 6 mois en 6 mois.

Idem leur position concernant les Ruptures Conventionnelles, déjà dénoncées par un RS CGT, par la fédération elle-même, mais votées uniquement pour leurs élus/copains.

Prime scolaire pour les enfants en IME



S3i, a été sollicité par un salarié ayant son enfant en IME. Nous avons immédiatement remonté ce problème au CSE. Désormais, tout parent ayant un enfant en IME pourra bénéficier du chèque de rentrée scolaire.



l'Assurance Maladie

Agir ensemble, protéger chacun

Nous l'annonçons dans notre com SSG de juillet 2025. Une opération visant à améliorer les remboursements des IJSS s'est déroulée à partir du 21 Juillet. Vous serez « dé-noémisé » pendant 5 jours puis reviendrez à une situation normale.

Pour en savoir plus, regardez notre

[communication syndicale mensuelle d'août.](#)



Notre site internet
www.s3i.fr

Pour nous contacter
contact@s3i-france.com

